

L'oxygène à domicile : des précautions nécessaires



Julie Bleau
jbleau@asstsas.qc.ca

DES TRAVAILLEURS INTERVIENNENT AUX DOMICILES DE CLIENTS RECEVANT DE L'OXYGÉNOTHÉRAPIE. OR, ILS CONSTATENT PARFOIS QUE LES CLIENTS OU DES MEMBRES DE LA FAMILLE FUMENT. CETTE SITUATION COMPORTE-T-ELLE DES RISQUES POUR LES TRAVAILLEURS, LES CLIENTS ET LEUR FAMILLE ? SI OUI, QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?

L'oxygène est un gaz présent dans l'air que l'on respire. Une fois dans les poumons, il est dirigé dans la circulation sanguine, passe par le cœur pour être acheminé aux différents organes du corps. Il est essentiel à la survie. Les poumons malades de certaines personnes ne leur fournissent pas suffisamment d'oxygène : elles sont essouffées, fatiguées et ont du mal à accomplir leurs activités. Dans ces cas, un apport extérieur d'oxygène est requis.

Le médecin prescrit l'oxygénothérapie qui peut être offerte à domicile sur une base de 18 heures par jour. Le cadre de référence du programme national d'oxygénothérapie à domicile, révisé en 2011 par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, stipule que l'oxygénothérapie n'est plus indiquée chez les personnes qui fument.

Les équipements

Des professionnels de la santé spécialisés dans les soins respiratoires rencontrent le client et sa famille à domicile. En plus des informations concernant l'état de santé, ils discutent ensemble de l'utilisation des équipements nécessaires au traitement, de leur fonctionnement, de leur emplacement dans la maison, ainsi que des mesures d'entretien et de sécurité en vigueur.

Le client reçoit son oxygène à la maison à partir d'un concentrateur (**photo 1**) ou d'un cylindre gardé en réserve en cas de panne d'électricité ou de défectuosité du concentrateur (**photo 2**). Ces appareils peuvent être en fonction ou non

et l'oxygène est administré grâce à une tubulure qui se termine par une canule, c'est-à-dire un embout qui s'insère dans le nez.

Placé dans l'une des pièces de la maison, le concentrateur n'est pas portable. Il aspire l'air ambiant et sépare l'oxygène des autres gaz qu'il contient pour le concentrer. La tubulure peut être très longue (maximum 6 m) permettant au client de se déplacer dans la maison tout en recevant son oxygène. Le cylindre de réserve est plus grand que le concentrateur, muni d'une courte tubulure et contient de l'oxygène pour une durée d'environ 12 heures.

Les précautions à prendre

L'oxygène est un accélérateur du feu : en sa présence, le feu prend plus vite et sa chaleur est plus intense. On doit donc absolument s'éloigner des sources de chaleur et de feu. L'oxygène ne cause pas d'explosion. Voici des précautions à prendre.

- Le client a l'obligation de placer une affiche « Oxygène en utilisation » dans un endroit visible et près de l'entrée de son domicile, pour informer ses visiteurs et les pompiers.
- Le concentrateur ou le cylindre ne doit pas être placé à proximité d'une source de chaleur (à 1,5 m d'une plinthe électrique, calorifère, grille de chauffage) ni d'une flamme nue (à 3 m d'une allumette, cigarette, chandelle, foyer, fournaise, BBQ, etc.).
- Le client ne doit jamais fumer pendant qu'il reçoit son oxygène.
- Personne ne doit fumer à proximité du concentrateur ou du cylindre. Il faut s'en éloigner d'au moins 3 m. Cette précaution vaut aussi pour la canule nasale. Parfois le client la retire et la dépose sur un comptoir ou un divan. Or, l'oxygène continue de s'en échapper, si l'appareil n'est pas éteint. Idéalement, personne ne fume dans une pièce où se trouve de l'oxygène.
- Les vêtements et tissus comme les rideaux peuvent accumuler de l'oxygène. Par exemple,



1. Le concentrateur d'oxygène fonctionne à l'électricité.

Personne ne doit fumer à proximité du concentrateur ou du cylindre. Il faut s'en éloigner d'au moins 3 m. Cette précaution vaut aussi pour la canule nasale.

lorsque le client retire sa canule et la dépose sur son épaule, il imbibes ses vêtements d'oxygène. Le danger persiste un certain temps, même après que la source d'oxygène ait été fermée ou éloignée. Il faudra donc attendre avant d'allumer une cigarette, sinon ses vêtements risquent de prendre feu rapidement.

- Le client ne doit pas porter sa canule lorsqu'il utilise la cuisinière, qu'elle soit électrique ou au gaz.

En cas de doute

Dans la grande majorité des situations, les travailleurs à domicile n'ont pas à s'inquiéter de la présence d'oxygène à domicile. Il ne s'agit pas d'un gaz néfaste puisqu'il est déjà présent dans l'air, mais en concentration moindre. C'est le client qui le respire à partir du concentrateur ou du cylindre, lorsque celui-ci est en fonction et qu'il porte sa canule nasale.



2. Cylindre en cas de panne d'électricité ou bris de l'appareil.

Néanmoins, il s'agit d'un gaz qui nourrit le feu, alors des mesures de sécurité très strictes s'appliquent pour son utilisation. Retenez essentiellement ceci : personne ne doit fumer à proximité de l'oxygène. Il faut s'en éloigner d'au moins 3 m.

Si vous constatez que cette consigne n'est pas respectée par les occupants du domicile, il y a des risques de brûlure et d'incendie. Ce risque vous concerne aussi ! Vous devez rapporter immédiatement cette situation à votre chef d'équipe ou supérieur qui communiquera avec les autorités compétentes (les services régionaux de soins à domicile pour malades pulmonaires chroniques de Montréal, Québec, Laval et les CSSS partout au Québec). Ces dernières réviseront les règles d'utilisation sécuritaire de l'oxygène avec le client et sa famille. ■

MERCI À Sylvie Gagné, assistante-chef en inhalothérapie du SRSAD pour ses précieux conseils.

RÉFÉRENCES

HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT. *L'oxygénothérapie à long terme. Ce que vous devez savoir sur l'oxygène à domicile*, 2010, 12 p.

« Module 7 : Oxygénothérapie à long terme à domicile », dans LEVASSEUR, C., et autres. *Mieux vivre avec une... MPOC, maladie pulmonaire obstructive chronique : guide pratique pour le patient et sa famille*, [s.l.], Boeringher Ingelheim, [1998?], 23 p. (Repéré à http://www.rqam.ca/fra/mdl-sec-doc.asp?f=30-Oxy_Module_French.pdf&l=fra&gi=4&gl=30%7C30-Oxy_Module_French.pdf).

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC. *Normes en soins et services respiratoires à domicile*, 2002, 15 p.

FORMATION

Le Service régional de soins à domicile pour malades pulmonaires chroniques (SRSAD) de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, à Montréal, offre une formation sur l'utilisation sécuritaire de l'oxygène. Si vous êtes intéressés, communiquez avec Sylvie Gagné.

Courriel : sgagne.hmr@ssss.gouv.qc.ca

Téléphone : 514 252-3433